

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 4 décembre 1909, M. François-Jean-Augustin Gras est nommé Commis-Greffier au Greffe Général.

Par Ordonnance Souveraine en date du 5 décembre 1909, M. Henri Merveilleux du Vignaux, Secrétaire du Conseil d'Etat, est autorisé à accepter et à porter la Croix d'Officier de l'Ordre Royal du Sauveur qui lui a été conférée par S. M. le Roi des Hellènes.

Par Ordonnance Souveraine en date du 5 décembre 1909, M. le docteur Camille Onda, Médecin de la Ville, est autorisé à accepter et à porter la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne d'Italie qui lui a été conférée par S. M. le Roi Victor-Emmanuel III.

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Monaco,
Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 11 juillet 1909;
Considérant qu'il convient de conserver à la place d'Armes son caractère esthétique.

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.—L'affichage sur les colonnes des arcades bordant la place d'Armes, côté Nord, est formellement interdit.

ART. 2. — Les contraventions seront constatées et poursuivies conformément aux prescriptions de l'Ordonnance sur la Police Municipale, en date du 11 juillet 1909.

Monaco, le 10 décembre 1909.

Le Maire,
Ch^{er} DE LOTH.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

S. Exc. le Gouverneur Général a rendu, mardi dernier, à M. le Consul de France la visite que celui-ci lui avait faite à son retour de congé.

Le Gouverneur Général ne recevra pas et ne fera pas de visites à l'occasion du Jour de l'An; il serait très désireux qu'il ne lui fût pas adressé de cartes de visites.

AVIS

Le Maire de la Ville de Monaco, à la suite du rapport de la Commission d'inspection des pharmacies, drogueries et épiceries, croit devoir porter à la connaissance des intéressés :

1^o Que les pharmaciens doivent se conformer aux prescriptions du nouveau Codex français, mis en vigueur dans la Principauté à la date du 1^{er} novembre;

2^o Que les droguistes, d'après l'Ordonnance Souveraine de 1894, n'ont pas le droit de tenir en dépôt ni de vendre des produits pharmaceutiques et qu'ils ne peuvent vendre au détail les produits chimiques toxiques, d'un usage industriel, et pour lesquels une réglementation ultérieure interviendra;

3^o Qu'il est interdit aux épiciers de vendre des eaux purgatives médicamenteuses, dont la vente est réservée aux pharmaciens seuls.

Les contraventions à ces dispositions pourront, à l'avenir, donner lieu à des poursuites.

Monaco, le 9 décembre 1909.

Le Maire,
Ch^{er} DE LOTH.

Les élèves de l'Ecole Normale de Nice sont venus ces jours derniers visiter la Principauté. Les excursionnistes, qui étaient accompagnés de M. Bousquet, leur directeur, et de leurs professeurs, ont été reçus au Musée Océanographique par M. le docteur Richard, directeur, qui a bien voulu les accueillir et les diriger dans leur visite. Au Musée d'Anthropologie, M. le chanoine de Villeneuve, directeur, a montré aux Normaliens les trésors préhistoriques et paléontologiques qu'il a su découvrir dans les célèbres grottes de Menton. M. le chanoine de Villeneuve a en outre obtenu pour les jeunes gens de l'Ecole Normale l'autorisation de visiter le Palais et les jardins et a bien voulu se charger de diriger cette visite.

Dans l'après-midi, les Normaliens ont visité la Brasserie, le Frigorifique et ont enfin clôturé leur excursion par la visite de la Fabrique de pâtes alimentaires de Monaco.

Le Sport Automobile Vélocipédique a fait dimanche une excursion à Peira-Cava.

Quatre auto-cars attendaient à la gare de Nice les membres du Sport et un certain nombre de dames qui avaient bien voulu accompagner leurs maris.

L'excursion, dirigée par M. Le Boucher, président de la section automobile, a été favorisée par un temps splendide et le programme en a été suivi de point en point.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans ses audiences des 7 et 9 décembre 1909, le Tribunal de Première Instance a prononcé les condamnations suivantes :

R. L.-J., né à Oneglia (Italie) le 23 septembre 1894, manoeuvre au Cap-d'Ail, déclaré coupable de vol, mais acquitté comme ayant agi sans discernement et remis à sa mère;

B. J., né à Monaco le 12 septembre 1894, porteur de pain, sans domicile fixe, déclaré coupable de vol, mais acquitté comme ayant agi sans discernement; — ordonné sa détention dans une maison de correction pendant trois ans;

D. V., né à Bonnieux (Vaucluse) le 9 janvier 1890, journalier, demeurant à Bonnieux, quinze jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHEMINS DE FER P.-L.-M. — A l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, les coupons de retour des billets d'aller et retour, délivrés à partir du 23 décembre 1909, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 6 janvier 1910, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE

Le théâtre du Casino a donné cette semaine deux brèves comédies accompagnées chacune d'un petit opéra-comique. *Le Bonhomme Jadis* figurait sur l'affiche du mardi et du mercredi avec *la Cruche*, de Courteline et P. Wolf; *Joli Gilles* composait avec *le Pardon*, de Lemaitre, le spectacle de vendredi et de samedi.

Le livret du *Bonhomme Jadis* a été tiré par M. Franc-Nohain de la fameuse pièce de Murger. Ecrit en vers libres qui provoquent et servent la musique, il a gardé la bonhomie souriante, la tendresse émue de la comédie. M. Dalcroze, s'en est heureusement inspiré et a composé une partition distinguée, spirituelle et savante dont maint passages ont été chaleureusement applaudis.

M. Vaur, M. Berthaud et M^{lle} Launay ont interprété avec beaucoup de tact et de talent cette œuvre aimable dont M. Vialet a finement fait valoir toutes les nuances.

Joli Gilles est l'adaptation à la scène de la fable "Le Savetier et le Financier". La fantaisie du poète en a transporté l'action au pays charmant de la Comédie Italienne. Gilles, blême jardinier, a remplacé le savetier de la Fontaine, et le Financier s'appelle M. Pantalón. Le spirituel Ch. Monselet leur a prêté la grâce ailée ou malicieuse de ses vers et, pour ajouter à leur charme, Poise a écrit à leur intention une de ses plus adorables partitions. Tendre et naïve, délicatement teintée et comme patinée d'archaïsme, la mélodie, qui fleure joliment la poudre à la maréchale et la bergamotte, semble faite pour être soupirée, avec un

grain d'ironie, par des personnages de Watteau dans

un paysage choisi
Que vont charmant masques et bergamasques
Jouant du luth et dansant et quasi
Tristes sous leurs déguisements fantasques.

L'orchestre a traduit avec légèreté le charme subtil de cette œuvre délicate. L'interprétation en avait été confiée aux excellents chanteurs d'opéra du théâtre auxquels on avait adjoint M^{lle} Rachel Launay. Tous ont témoigné d'une très méritoire conscience artistique. M^{me} Mary Théry, MM. Poudrier et Lamy, tout en conservant leur ordinaire bonne humeur, en ont sagement tempéré l'éclat; M^{lle} Launay a été une agréable Violette; M. Berthaud a chanté de sa voix généreuse et dans un joli sentiment les aveux de Léandre; M. Alberthal, dont l'organe un peu rude prête quelque lourdeur à la gaîté insouciant et aérienne de Gilles, a silhouetté son personnage avec un réel talent de comédien.

M. Courteline excelle à marquer d'un trait féroce la suffisance et la méchanceté des médiocres. Il a horreur de ceux qu'a déformés une demi-culture, du bourgeois égoïste et vaniteux. Ses sympathies vont aux simples. Car, fidèle à la tradition de nos grands comiques, il est *naturiste* et ce n'est pas seulement pour l'abondance de sa veine qu'on l'a dit fils de Molière. *La Cruche* ou *J'en ai plein le dos de Margot* procède de ces dispositions.

Lauriane, petit fonctionnaire grincheux, désagréable et grotesque, a pour maîtresse Margot qu'il accable d'injures et de mauvais traitements. Il lui attribue tous ses mécomptes et finit par la jeter dans les bras de son ami, le peintre Lavernié, à qui il déclare: «J'en ai plein le dos, de Margot!» Lavernié est un garçon sympathique: et Margot s'apprête à goûter, près de lui, le bonheur. Mais Lauriane, torturé par la jalousie, vient bientôt la réclamer et, pour la ramener, lui promet le mariage.

Toute la vanité de classe, toute la suffisance de demi-savant de Lauriane se sont effondrées. Margot n'y est pour rien; elle est sans malice comme sans volonté, c'est une cruche. L'instinct seul, plus fort que toutes nos conventions et nos préjugés, a assuré sa victoire.

Ces deux actes ont été bien joués par M^{lle} Sandry, MM. Dorville et Michel et leurs camarades. Peut-être le rire de M. Courteline a-t-il paru un peu sonore, son trait un peu appuyé, son allure un peu libre aux habitués de la salle Garnier. Ici c'est le public qui a tort et l'on ne peut que féliciter la direction d'avoir fait figurer à son programme une œuvre au moins du plus classique de nos auteurs comiques contemporains.

C'est par des qualités bien différentes que la pièce de M. Jules Lemaitre se rattache, elle aussi, à la grande tradition française. Néanmoins il n'en est pas de plus classique; elle est proprement *racinienne*. L'intrigue se réduit pour ainsi dire à rien. L'action est nulle. Point de mouvement ni de péripéties. Le nombre des acteurs est ramené à l'indispensable; aucun comparse n'entoure les trois protagonistes. A peine peut-on dire que nous assistons à un conflit de sentiments. Il n'y a pas de lutte dans l'âme des personnages; et ceci n'est plus seulement le procédé, mais l'essence même du théâtre de Racine: un seul sentiment occupe chacun d'eux. C'est le développement, ce sont les détours de ce sentiment unique qui soutiennent toute la pièce.

Il fallait toute la culture universitaire, la langue nette et incisive, la délicatesse de main et la pénétration de M. Jules Lemaitre pour n'en pas laisser défailir l'intérêt. La pièce classique française est, comme la musique de chambre, la forme la plus élevée de l'art. Car aucun artifice ne peut y masquer la vague de la pensée ou l'indigence de l'inspiration.

L'attention ne languit pas un moment pendant

les trois actes du *Pardon*. Le premier est d'exposition rapide et noue fortement l'action. Le second contient les scènes maîtresses de l'œuvre. On pourrait critiquer au troisième une explication un peu longue et difficilement vraisemblable entre les deux femmes, un peu moins de discrétion dans les procédés. Mais la scène finale, d'une indulgence si désenchantée, termine selon une logique rigoureuse et dans un pathétique contenu cette minutieuse et dramatique investigation sentimentale.

L'interprétation a été fort intéressante.

M^{lle} Guizelle a prêté un charme douloureux au personnage, tout de sensibilité, de l'épouse successivement infidèle et trahie.

M^{lle} Jeanne Lion a indiqué avec un art très délicat la naissance et les progrès de la passion dans son âme jusqu'alors tranquille de femme heureuse et raisonnable.

M. G. Maury, qui a joué avec chaleur et sobriété le personnage du mari et s'est, dans l'ensemble, montré excellent, n'a pas cependant interprété dans un sentiment très juste la scène de la déclaration du second acte. Il y paraît entraîné par un emportement sensuel, ce qui, après l'attitude vertueuse qu'il a prise vis-à-vis de sa femme, en fait un hypocrite ou un pleutre. L'intention de l'auteur, que Worms, le créateur du rôle, ne manquait pas de faire ressortir, est, ainsi que l'indique le commentaire de l'acte suivant, de nous le montrer s'abandonnant à un besoin d'attendrissement, au désir d'être consolé et, en même temps, saisissant la satisfaction d'une revanche. Cette nuance paraît avoir échappé à l'excellent et intelligent artiste. C'est d'ailleurs la seule critique qu'on puisse adresser à son interprétation.

CONCERTS

L'ouverture de *Coriolan*, qui a été jouée au début du dernier concert, est une des pages les plus émouvantes de Beethoven. Wagner professait pour elle une admiration particulière. Elle a été exécutée avec le style ample et dans le mouvement large qui conviennent.

Les *Impressions d'Italie* séduisent par la vivacité et le charme de leur coloris, leur netteté et leur relief descriptifs. Mais ce qui leur donne un attrait plus vif encore, c'est le parfum de jeunesse, l'exubérance de vie qui s'en dégagent, c'est aussi leur caractère essentiellement français. L'habileté et la richesse de l'instrumentation n'étouffent jamais l'inspiration mélodique d'où la pensée se dégage très claire, très ferme, où la rêverie même ne perd jamais le contact des réalités. M. Van Houtte a fait chaleureusement applaudir son solo d'alto dans *Sérénade* et M. Sansoni a obtenu un vif succès personnel dans *Napoli*.

Un autre maître de la musique française, Chabrier, a triomphé au commencement de la deuxième partie avec l'ouverture de *Gwendoline*, page de fièvre et de passion, d'une facture prestigieuse et d'une instrumentation particulièrement brillante.

A ces sonorités éclatantes, M. Jehin a opposé la douceur enveloppante du *Rouet d'Omphale*, le beau poème symphonique où Saint-Saëns a combiné le sortilège de ses savantes harmonies.

Enfin, les *Adieux de Wotan*, dont la majesté désolée est traversée par le crépitement furieux des flammes, ont terminé cette séance par une évocation grandiose.

Dimanche, un programme agréablement varié a été applaudi par un nombreux public. L'orchestre a exécuté avec la perfection accoutumée des pages heureusement choisies des maîtres allemands et français et a donné une première audition de deux œuvres charmantes, *Nocturne* et *Intermezzo*, de M. Jeanjean, l'un de nos musiciens les plus appréciés.

CERCLE DES ETRANGERS DE MONTE CARLO

Jeudi 16 décembre, à 2 h. et demie

4^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
Sous la direction de M. LÉON JEHIN

Don Juan, ouverture Mozart.
Symphonie en Ré mineur César Franck.
Le Baruffe Chiozotte, ouverture L. Sinigaglia.
(Première audition).
La Procession nocturne Rabaud.
Poème symphonique. (D'après Nicolas Lenau).
Pièce en forme de canon Schumann.
Orchestrée par M. Th. Dubois.
Tristan et Isolde (Prélude et Mort d'Isolde). Wagner.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Le *Prix de la Côte d'Azur*, série, qui a eu lieu mercredi et jeudi, a réuni 49 tireurs.

M. Grossi (26 m. 1/4), tuant 16 sur 17, premier, gagne 8.362 francs; M. Thellusson (24 m.), tuant 18 sur 20, deuxième, gagne 3.164 francs; M. Hans Marsch (26 m. 1/4), tuant 17 sur 20, troisième, gagne 1.931 francs; M. H. Grasselli (29 m.), tuant 15 sur 18, quatrième, gagne 1.198 francs.

La poule a été gagnée par MM. le comte Czernin, H. Grasselli, Maze-Sencier.

Samedi, 35 tireurs ont pris part au *Prix de Nice*, handicap. MM. Hans Marsch et Campbell (28 m.), tuant 13 sur 13, partagent les deux premières places; M. Menegolli (25 m. 1/2), tuant 12 sur 13, troisième.

La poule a été gagnée par MM. Maze-Sencier et Moncorgé.

Mercredi 15 décembre. — *Prix d'Hiver* (handicap), 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 fr. — 1 pigeon.

Vendredi 17 décembre. — *Prix du Stand* (distance fixe), 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 fr. — 1 pigeon à 26 mètres 1/4.

Lundi 20 décembre. — *Prix de Cannes* (handicap), 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 fr. — 1 pigeon.

Mercredi 22 décembre. — *Prix du Var* (hand.), 1,000 fr., ajoutés à une entrée de 60 francs. — 1 pigeon.

Vendredi 24 décembre. — *Prix de Noël* (distance fixe), 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 fr. — 1 pigeon à 26 mètres 1/4.

Lundi 27 décembre. — *Prix de la Roya* (handicap), 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 fr. — 1 pigeon.

Mercredi 29 décembre. — *Prix O'Brien* (handicap), 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 fr. — 1 pigeon.

Vendredi 31 décembre. — *Prix des Pensées* (distance fixe), 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. — 1 pigeon à 26 mètres 1/4.

L'ACTUALITÉ

Le Prix Nobel de la Paix

Les académies suédoises se sont réunies en séance solennelle à Stockholm, vendredi, jour anniversaire de la mort de M. Alfred Nobel, et pour la douzième fois ont décerné les prix qu'il a fondés.

Le *prix de littérature* a été attribué à M^{lle} Selma Lagerlöf;

Le *prix de chimie* au professeur Wilhelm Ostwald, de Leipzig;

Le *prix de médecine* au professeur Theodor Kocher, de Berne;

Le *prix de physique* à M. Marconi et au professeur Ferdinand Braun, de Strasbourg.

Le Roi de Suède assistait à la cérémonie. Les cinq lauréats ont reçu de ses mains leur prix, leur diplôme et leur médaille, pendant que l'assistance applaudissait. La valeur de chaque prix atteint, cette année, 193.360 francs.

Le soir, S. A. le Prince héritier a présidé le grand dîner qui était offert aux lauréats par la direction Nobel. Un dîner a eu lieu samedi soir au Palais Royal.

C'est Christiania qui attribue le « prix de la Paix ». Le comité Nobel du Storting chargé de ce soin a partagé le « prix de la Paix » de cette année entre MM. Auguste Beernaert, ancien président du Conseil des ministres de Belgique, et M. d'Estournelles de Constant, sénateur français.

La proclamation du prix a eu lieu dans la salle des fêtes de l'Institut.

Plusieurs ministres y assistaient, ainsi que le corps diplomatique, des représentants de la Cour, du Storting et de l'Université.

M. Loevland, ancien ministre d'État, a prononcé une allocution.

La musique a joué les hymnes nationaux belge et français.

M. Auguste Beernaert est un des hommes d'État les plus considérables de la Belgique. Il est né à Ostende, et porte avec une rare vaillance ses quatre-vingt-cinq ans. Avocat à la Cour de cassation et jurisconsulte éminent, il en avait cinquante quand il fut ministre pour la première fois. M. Beernaert est l'un des chefs du parti clérical-libéral de Belgique. Ancien ministre des travaux publics, de l'agriculture, des finances, il menait naguère une vive campagne en faveur de l'annexion du Congo, et prit une part active aux travaux des Conférences de La Haye.

L'acte final de 1907, qui eut pour objet de donner un développement nouveau aux principes humanitaires qui avaient servi de base à l'œuvre de la première Conférence de 1899, porte la signature du ministre d'État Beernaert. Il était venu à cette Conférence comme chef de la délégation belge, et sa parole y était une des plus écoutées.

M. Auguste Beernaert est membre d'honneur de l'Institut de droit international, membre de la Cour permanente d'arbitrage et correspondant de l'Institut de France.

M. Paul-Henri-Benjamin d'Estournelles de Constant est né à La Flèche. Il a cinquante-sept ans. Pendant les vingt premières années de sa carrière, M. d'Estournelles de Constant fut diplomate (il a fait un long séjour à Londres comme ministre plénipotentiaire et chargé d'affaires de France). En 1895, il était élu député de la Sarthe; en 1904, sénateur.

Le baron d'Estournelles de Constant a écrit et parlé sur un grand nombre de sujets, aussi bien littéraires que politiques; mais c'est à l'arbitrage et à la « politique de la paix » qu'il s'est, depuis une quinzaine d'années, particulièrement consacré.

Membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, M. d'Estournelles de Constant a été un des plus passionnés propagandistes de l'Idée pacifiste. Il reçoit aujourd'hui la récompense de son zèle et de sa foi...

Vendredi, tandis que le prix lui était attribué pour partie, il présidait au Sénat le groupe de l'aviation, la conquête de l'air étant une conquête pacifique dont le nouveau lauréat est un partisan convaincu.

LA VIE LITTÉRAIRE

M. Poincaré à l'Académie Française

Judi, M. Lavis, le savant historien, a reçu à l'Académie Française M. Poincaré, ancien ministre, homme politique éminent et l'un des maîtres du barreau parisien.

Ce fut une belle fête de l'esprit.

Le récipiendaire devait, selon l'usage, prononcer l'éloge de son prédécesseur. M. Poincaré semble s'être acquitté de cette tâche avec d'autant plus de satisfaction que ce prédécesseur, M. Gebhart, était un Lorrain comme lui.

Il nous montre d'abord Gebhart, alors professeur à Nico, envoyé à l'École d'Athènes et s'y rendant par l'Italie.

« Il m'a été donné de feuilleter la correspondance qu'il entretenait alors avec son père et dont il s'est inspiré plus tard, dans ses *Souvenirs d'un vieil Athénien*. En ces lettres de jeunesse j'ai déjà trouvé Gebhart presque tout entier.

« S'il arrive à Florence en plein mois de novembre, sous la pluie froide et par le vent de tramontane, il n'en ressent pas moins, à la vue de la cité des Fleurs, une secousse pareille à celle qu'éprouva Dante enfant à la première apparition de Béatrice : *Ecce Deus fortior me qui veniens dominabitur mihi*. Cette Florence, dont Gebhart a rendu, dans un livre exquis, le charme austère et suave, *soave austero*, il l'a passionnément aimée jusqu'à son dernier souffle.

« Il a aimé la Florence médiévale, l'ancienne petite ville *sobria e pudica*, coiffée de tours et de clochers, ceinturée de hautes murailles, heureuse dans le « cercle

inviolable de ses coutumes séculaires ». Il a aimé la vieille commune guelfe, détachée du marquisat de Toscane, érigée en république municipale, dévorée par les factions, soulevée sans cesse par le tocsin du campanile et faisant dans les émeutes, les conspirations, les massacres et les proscriptions, l'apprentissage de la liberté. Il a aimé la Florence souple et féline comme la panthère mouchetée du poète, la Florence spirituelle et enthousiaste, orgueilleuse et inconstante, fiévreuse et vindicative, la Florence où s'agit et s'affaire une race élégante et nerveuse de banquiers, de légistes et de tisseurs de laine, où les caractères se trempent dans les épreuves, où le désordre engendre le génie; la Florence où ferment l'avenir, où s'élabore la civilisation des nouveaux âges, où jaillissent les sources bienfaisantes qui bientôt se répandront sur l'Italie et de l'Italie sur le monde.

« Il a aimé la Florence médicéenne avec ses tournois et ses cavalcades, avec ses rires, ses chants et ses pleurs, avec ses saturnales brusquement interrompues par le poignard des Pazzi; avec ses diplomates, ses artistes, ses astronomes et ses clercs; avec son académie platonicienne, ses banquets philosophiques, ses entretiens graves ou plaisants sous les sapins des Camaldules; avec son Laurent qui, dans l'éclat des fêtes païennes et dans la gloire d'un principat magnifique, met en vers élégiaques la brièveté de la jeunesse et l'incertitude du lendemain, son Politicien qui célèbre la belle Simonetta, son petit chanoine de Fiesole, Marsile Ficin, qui vénère Platon comme un prophète de Jésus et monte en chaire pour prêcher le *Timée* aux fidèles assemblés.

« Et il a aimé aussi, d'un amour pieux et attendri, la Florence contemporaine, souriante dans son berceau de fleurs, riche de souvenirs et parée de chefs-d'œuvre, accueillante aux pèlerins d'art et indulgente aux âmes fatiguées. »

L'orateur suit maintenant le jeune savant en Grèce. Qu'y va-t-il faire ?

« Epigraphie et philologie n'ont guère d'appas à ses yeux. Il aime peu l'archéologie et déteste cordialement les archéologues; il les compare à des sauterelles qui dévorent jusqu'aux pierres du chemin. Lui aussi, il leur reprochera vivement un jour d'avoir abattu, sur l'Acropole, la vieille tour des Francs, qu'il avait encore vue et qui faisait si bel effet sur les médailles du moyen âge.

« En attendant, il erre avec Platon au bord de l'Ilissus, il note ironiquement les incidents tragi-comiques de la révolution grecque, il entreprend un petit périple sur le stationnaire l'*Euménide*, promène le pavillon tricolore à Zante et à Navarin, converse à Missolonghi avec les mânes de Byron. Renan vient à Athènes; il le conduit sur l'Acropole, et pendant que le grand artiste sent monter à ses lèvres son immortelle prière, Gebhart, modestement, lui sert d'enfant de chœur. Il visite le Péloponèse, les îles Ioniennes, Beyrouth, Jérusalem, Memphis, Constantinople; il va, comme l'un des vôtres, rêver aux Eaux Douces d'Asie; il oublie seulement d'y rencontrer une désenchantée. »

De retour dans sa patrie, Gebhart est nommé professeur à la Faculté de Nancy.

« Il était à Nancy depuis moins de cinq ans, lorsque la guerre éclata. Il a toujours gardé le souvenir poignant du dernier baccalauréat qu'il avait fait passer au lendemain de Reichshoffen à de petits Lorrains de Metz et de Sarrebourg. L'ennemi approchait. Pour peu qu'on tardât, les pauvres enfants étaient menacés de ne pouvoir plus rentrer au foyer paternel. Gebhart réunit les candidats à la première heure, leur dicte, par respect du règlement, un sujet de composition, et les prévient qu'après ce simulacre d'examen, ils seront tous reçus. Les maîtres, l'esprit ailleurs, posent des questions machinales, que n'entendent pas les collégiens angoissés; des sanglots mal étouffés entrecourent les réponses; à midi tout est fini, et la salle se vide tristement. C'est un morceau de la patrie qui s'en va. Ceux qui ont vu ces choses ne les oublieront jamais. »

Le récipiendaire étudie ensuite l'œuvre de son prédécesseur.

« Mérimée a dit un jour qu'il n'aimait de l'histoire que les anecdotes. Gebhart certes ne se fût pas approprié cette boutade impertinente. Il aimait l'histoire, mais il la jugeait avec scepticisme. C'était vainement, d'après lui, qu'un historien se proposait d'atteindre, sous les documents amoncelés, la réalité objective; son effort de sincérité ne pouvait aboutir qu'à donner à une impression personnelle les apparences rassurantes d'un jugement impartial. D'où Gebhart concluait, je crois bien, que mieux vaut être artiste que chartiste, et que la légende est parfois plus vraie que la vérité.

« ... Ces dons précieux qui caractérisent son talent, cette pureté et cette finesse de lignes, étaient à la fois chez Gebhart la marque de son tempérament personnel et l'empreinte d'une forte éducation classique. Il était resté profondément pénétré des leçons qu'il avait reçues autrefois de l'antiquité gréco-latine. Les humanités, dont il avait toujours été le vigilant défenseur, lui avaient fourni la plus sûre et la meilleure discipline intellectuelle. Alors même que ses vingt ans n'eussent pas réellement

connu le rocher de Phidias, il eût été de ces écrivains qui, suivant la définition de Sainte-Beuve, on fait le voyage de Grèce. »

Enfin M. Poincaré parle de l'homme et de l'attitude qu'il crut devoir prendre dans les luttes d'opinion qui déchirèrent son pays. Il le fait en combattant qui salue un noble adversaire :

« Dans le douloureux conflit qui, naguère, a déchiré la France, il a pris parti, avec une loyauté, un tact et une courtoisie qui ont commandé le respect à ceux-là mêmes dont la conscience n'a pas, en ces heures cruelles, mis le devoir où la sienne le mettait. Tout le monde a compris qu'il ne s'inspirait, alors comme toujours, que de sentiments nobles et de raisons françaises.

« En cette Florence qui lui a été si chère, les Guelfes luttèrent contre les Gibelins, les guelfes blancs contre les guelfes noirs, le peuple maigre contre le peuple gras, et Machiavel trouvait dans ces divisions perpétuelles la preuve la plus décisive de la puissance florentine. C'est qu'au milieu des pires discordes, un même sentiment rapprochait, malgré tout, les partis opposés et les faisait communier, aux moments critiques, dans l'amour de la cité. Ne maudissons pas trop nos querelles intestines, si elles ne sont que le signe de notre vitalité nationale et si elles laissent intacte, dans les âmes françaises, la religion de la patrie. »

M. Lavis a répondu à ce beau discours par l'éloge rituel du récipiendaire. Il s'est montré spirituellement malicieux et ironique avec grâce. Il a d'ailleurs mis en leur jour les qualités éminentes du nouvel élu.

« Vous êtes donc, Monsieur, un chef d'opinion et un des principaux représentants politiques de la France; ce qui est un grand honneur. Mais votre esprit déborde de toutes parts la politique. Pour donner une idée de votre universelle compétence, je n'ai qu'à lire la table des matières du volume que vous avez intitulé : *Idées contemporaines*.

« Peu d'hommes au Parlement, même à l'Institut, sont capables d'une pareille « ubiquité intellectuelle ». Non seulement vous êtes partout, mais vous vous y trouvez comme chez vous. Vous ne parlez jamais après lecture d'un secourable dictionnaire. Vous avez certainement vu jouer les pièces de Dumas, entendu la musique de Gounod, regardé les tableaux de Meissonier, lu les livres de Fustel de Coulanges, suivi de près les travaux de Pasteur et de Berthelot. Entre tous ces hommes illustres, Berthelot est celui de qui vous avez le plus longuement parlé. Vous avez manié la synthèse chimique, la thermochimie, l'énergétique alimentaire, les explosifs, avec une aisance à croire que vous fûtes nourri dans un laboratoire.

« En lettres et en art, comme en politique, vous avez une doctrine. Vous recommandez aux écrivains « la clarté, la loyauté de la langue française ». Aux élèves de l'École des Arts décoratifs, vous avez enseigné : « Le goût français est fait de simplicité, de mesure, de proportion ». Vous définissez la musique française : « la grande école des idées claires, des formes pures, des compositions larges ». Vous êtes donc un esthète classique, quelque chose comme un esthète de gouvernement. Mais voici qu'à Anvers, parlant de « la littérature belge d'expression française », vous avouez votre plaisir à « respirer une fraîcheur voluptueuse », à « percevoir une musique languissante et nostalgique », à « entendre le silence nous murmurer ses confidences », dans l'œuvre de Georges Rodenbach. Vous admirez dans les beaux livres philosophiques de Mæterlink, « une poésie flottante et vaporeuse, qui pénètre à la fois dans nos esprits, dans nos cœurs, dans nos sens, et qui embaume comme un encens. »

M. Lavis parle ensuite de l'orateur parlementaire :

« Vous êtes à la tribune. Vous débutez simplement, avec calme, pour vous procurer l'état d'attention... Vous aimez à projeter la lumière d'idées générales : « Je crois que c'est par des idées générales que nous devons nous déterminer ». Mais vos idées générales ne sont jamais imprécises. Vous exigez des mots qu'ils aient un sens et qu'ils n'en aient qu'un.

« Vous vous êtes aperçu que les mots *équilibre*, *excédent*, *déficit*, changent de sens tous les ans au gré des financiers du Parlement; vous en rétablissez l'unique et inexorable sens. Puis vous recourez à l'histoire pour établir les doctrines financières de la Révolution, ou pour définir les modes d'imposer les revenus « depuis le commencement des siècles ». Le tout, sans l'air de docteur, avec la mine innocente de quelqu'un qui s'excuserait presque de répéter des choses si connues. De temps en temps, vous dites, non pas le mot pour rire, — faire rire ne convient pas à votre manière modérée, — mais le mot pour sourire. Et vous allez, et vous allez toujours, et l'on suit docilement le cours de votre calme et abondante parole. Des voix vous crient : « Reposez-vous ! » Vous répliquez : « Je ne suis pas fatigué, mais je comprend que le Sénat le soit ». Ici, le procès-verbal proteste : « Vives dénégations ». Entre nous, je ne crois

pas que ces dénégations vous aient surpris. Il est trop naturel qu'un auditoire écoute avec une attention soutenue un orateur qui se fait bien comprendre. »

Enfin, après avoir retracé la vie du nouvel académicien, M. Lavisse termine son compliment par ce conseil :

« Certes, je ne vous plains pas d'être comme vous êtes, car vous êtes un homme heureux. Votre intelligence vous met en communication avec tous les ouvriers et toutes les œuvres de l'esprit. Vous êtes une des lumières du Palais, une des lumières du Parlement, et l'Académie française vous accueille aujourd'hui à bras ouverts. Enfin, une force est en vous, qui peut devenir une puissance le jour où vous croirez, comme vos amis vous le disent, qu'à certains moments — et nous sommes à un de ces moments-là, n'est-ce pas? — la politique veut et vaut tout son homme. »

Cabinet de M^e Suffren REYMOND, avocat
Villa de Millo, Monaco.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Le jeudi six janvier prochain (mil neuf cent dix), à neuf heures et demie du matin, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, il sera procédé à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur de :

UN CORPS D'IMMEUBLES

situé à Monaco, section de Monte Carlo, quartier Saint-Michel, comprenant deux maisons contiguës, sans espace libre entre elles, dit **maison Chevalier n° 1** et **maison Chevalier n° 2**, ayant : au nord, trois étages sur rez-de-chaussée et caves et, au midi, cinq étages sur entrepôt-magasin, d'une superficie en sol d'ensemble quatre cent cinquante et un mètres carrés, confrontant dans leur ensemble : du nord-est, à un escalier passage ; du sud-est, au chemin Saint-Michel ; du sud-ouest, à un passage, et du nord-ouest, à une rue dite du Jeu-de-Boules.

Cet immeuble figure sur la matrice cadastrale de la Principauté de Monaco, section D, n° 140 p., lieu dit ou quartier Saint-Michel, pour une superficie de trois cent quatre-vingt-treize mètres carrés (sic).

Ce corps d'immeubles a été saisi :

A la requête de M. **Henri Médecin**, propriétaire rentier, domicilié à Monaco, mais demeurant à Beausoleil, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e REYMOND, avocat à Monaco, villa de Millo, rue de Millo.

Sur :

M. **Charles-Henri Chevalier**, architecte, tant en son nom personnel que pour les effets de droit à l'égard de son épouse M^{me} **Célestine-Eugénie Thiot**, sans profession, demeurant ensemble à Nice, villa Belge, place Sasserno.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée par le poursuivant, de..... **12.000 francs**.
Outre les charges.

Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné, le onze décembre mil neuf cent neuf.

Signé : S. REYMOND.

Enregistré à Monaco, le 11 décembre 1909, folio 36 recto, case 5. Reçu un franc. — Signé : MARQUET.

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE DE MONACO

PARQUET GÉNÉRAL

Extrait inséré en exécution de l'art. 381 du Code de procédure pénale.

Par exploit de M^e Blanchy, huissier, en date du treize décembre mil neuf cent neuf, enregistré, le nommé **Forri Bartolomeo**, né à Quinzano d'Oglio (Brescia), le 13 décembre 1876, fils de **Forri André** et de **Caterina Manza**, marchand de fromages, ayant résidé à Nice, rue Falicon, n° 10, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître personnellement, le mardi vingt-cinq janvier mil neuf cent dix, à neuf heures du matin, devant le tribunal correctionnel de Monaco, sous la prévention d'infraction à la police des chemins de fer, fait qui constitue la contravention délictueuse prévue et punie par les articles 58 § 1^{er} (ancien 63 § 1^{er}) de l'Ordonnance française du 15 novembre 1846, modifié par décret du 1^{er} mars 1901 ; les articles 1 et 2 de l'Ordonnance monégasque du 5 août 1877 ; les articles

21 de la loi française du 15 juillet 1845 et 21 de l'Ordonnance monégasque du 4 décembre 1869.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,
Le Substitut Général,
H. MERVEILLEUX DU VIGNAUX

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date du 9 décembre 1909, le Tribunal Civil de Première Instance de Monaco a déclaré le sieur **Edouard Gouguy**, commerçant en cuirs et crépins, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour.

M. Bellando de Castro, juge du siège, a été nommé commissaire de ladite faillite et M. Raybaudi, syndic provisoire.

Pour extrait conforme, dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 10 décembre 1909.

Pour le Greffier en chef,

A. Cioco, c. g.

AVIS

Les créanciers du sieur **Edouard Gouguy** fils, marchand de crépins, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice à Monaco, le mardi 28 décembre courant, à 3 heures de l'après-midi, pour délibérer, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

Monaco, le 14 décembre 1909.

Pour le Greffier en chef,

A. Cioco, c. g.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
F. DAGNINO et PASSERON, propriétaires-directeurs
20, rue Caroline, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date du 6 décembre courant mois, enregistré, M. **Viale Noël** a acquis de M. **Edouard Gouguy** le fonds de commerce de chaussures, cuirs et crépins, qu'il faisait valoir, rue de la Turbie, n° 11, à Monaco.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco,
8, rue des Carmes.

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi 18 décembre courant mois, à 9 heures du matin, dans la salle des ventes Cursi, sise à Monaco, boulevard Charles III, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et d'objets mobiliers tels que : lits, armoire à glace, armoire à linge laqué blanc, tables de nuit, armoires, un piano, etc.

Au comptant. 5 p. cent en sus des enchères.

Charles BLANCHY.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi 18 décembre courant mois, à 2 heures de l'après-midi, et jours suivants, dans la salle des ventes Meyer (ancienne salle Bricoux) à Monaco, rue des Orangers, à la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de meubles, objets d'ameublement, bibelots divers, tels que : chambres acajou et noyer, salle à manger, lit en fer, fauteuils, canapé, lyre à gaz, chaises, tables, glaces, carpettes, lot important de couverts et pièces d'argenterie, machine à coudre, piano, etc.

Vendredi, exposition.

Au comptant. 5 p. cent en sus des enchères.

Charles BLANCHY.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco.

VENTE APRÈS DÉCÈS

Le mardi 21 décembre courant mois, et jours suivants, à 2 heures du soir, au quartier Saint-Michel, numéro 13, maison Rovello, en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal de Première Instance de Monaco, en date du 10 décembre dit mois, enregistrée, rendue en conformité de l'article 677 du Code Civil, il sera précédé à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et d'objets d'ameublement, ainsi que d'une cave, le tout dépendant de la succession Guillaume Voiron, savoir : chambres à coucher complètes acajou et noyer, armoire à glace noyer, table noyer, buffets, lingerie, vins fins et de marque, rhums, cognacs, champagnes, etc.

Au comptant. 5 p. cent en sus des enchères.

CH. BLANCHY.

Etude de M^e Alexandre EYMIN
docteur en droit, notaire
2, rue du Tribunal, Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.
(Deuxième insertion)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trente novembre mil neuf cent neuf, M. **Paul-Félix-Jérôme Ducourneau**, capitaine au 11^e régiment d'infanterie, en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Antibes, a acquis de M. **Jules Colly**, négociant, et M^{me} **Marie-Louise Joffredy**, son épouse, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest, le fonds de commerce de fabrication et de vente d'eaux gazeuses et sirops, d'entrepôt et de vente de bières et d'eaux minérales, entrepôt et vente en gros et en détail, représentation de tous vins, spiritueux, liqueurs de marque ou ordinaires, huiles, dégustation debout des bières et limonades, qu'ils exploitaient à Monaco, boulevard de l'Ouest, numéro 21, villa du Léman, sous la dénomination d'*Entrepôt Monégasque*; ledit fonds comprenant : la clientèle ou achalandage, le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation, le nom commercial ou enseigne, les marques de fabrique, formules et procédés de fabrication et, en général, tous accessoires dudit fonds.

Les créanciers de M. et M^{me} Colly, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 14 décembre 1909.

Alex. EYMIN.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco du premier juin mil neuf cent neuf, enregistré, M. **Louis Delay**, pharmacien-chimiste à l'Hôpital de Monaco, demeurant à Monaco, a acquis de M. **Guelfuccio Villanova**, pharmacien, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de pharmacie, connu sous la dénomination de *British Pharmacy*, qu'il exploitait à Monaco, route d'Italie, au rez-de-chaussée d'un immeuble dénommé Palais de l'Aurore, appartenant à M. Lhuillier.

Les créanciers de M. Villanova, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire, sise, 2, rue du Tribunal, à Monaco, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 14 décembre 1909.

Louis DELAY.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1909